



Syndicat National des Médecins Esthétiques

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE ESTHÉTIQUE EN 2025

10

Points essentiels à retenir

- 1. **Démographie médicale globale (01/01/2025) selon le CNOM** : la France compte environ 241 255 médecins en activité régulière, dont **102 050 généralistes** (42,3 % du total) avec une densité moyenne de 117,81 pour 100 000 habitants.

- 2. **Effectif des dermatologues** : le nombre de dermatologues est en baisse régulière (**2 900**), pour une densité moyenne de 3,26 pour 100 000 habitants, bien en dessous du seuil fonctionnel.

- 3. **Effectif des chirurgiens plasticiens/esthétiques** : **1 028** praticiens en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique exercent en France.

- 4. **Absence de données officielles sur les généralistes pratiquant l'esthétique.**

Aucune source (DREES, CNOM, ANSM, ARS, etc.) ne recense précisément le nombre de médecins généralistes pratiquant des actes de médecine esthétique.

- 5. **L'estimation de "4 à 5 000 généralistes esthétiques" est infondée.**

Le SNME dénonce cette estimation comme non documentée et spéculative, faute de registre officiel ou d'enquête fiable.

- 6. **Estimation prudente et réaliste**

En supposant que 1 à 2 % des généralistes exercent des actes esthétiques (injections, lasers, etc.), cela représenterait entre 1 000 et 2 000 médecins, mais avec une forte incertitude.

- 7. **Données issues d'enquêtes récentes** : une étude CNOM–Collège de Médecine Générale (mars 2025) montre que :

- les actes de laser/lumière pulsée = 0,9 % des actes des généralistes,

- les injections = 1,1 %,

Sachant que ce sont les mêmes généralistes qui pratiquent ces 2 types d'actes.

- 8. **Estimation consolidée du SNME**

Le SNME conclut que **moins de 1,5 %** des médecins généralistes (**soit moins de 1500**) pratiquent des actes de médecine esthétique, **occasionnellement ou à temps complet**.

- 9. **Régulation et formation** : face à cette pratique croissante mais non encadrée, le CNOM a créé en 2024 un DIU obligatoire de médecine esthétique (**DIUME**), ouvert en 2025 (60 admis sur 350 candidats).

Une VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) est aussi prévue, pouvant concerner jusqu'à 1 000 praticiens.

- 10. **Enjeu de santé publique**

Le SNME souligne que la médecine esthétique représente un enjeu sanitaire majeur, notamment face à la prolifération des "fake injecteurs".

Une régulation excessive risquerait cependant d'être contre-productive et de mettre en danger la population.

Syndicat professionnel – N° d'enregistrement 176-133

Siège social : 4 rue Jacques Gabriel – 35000 RENNES